

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 17/2024 Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT représentée par Carlos PEREIRA sise ZA Les Sapins, 76110 BREAUTÉ, en date du 05 Juillet 2024, de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations AEP au carrefour Route de Saint-Christophe 27450 St-Martin St-Firmin.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT est autorisée à effectuer les travaux de renouvellement de canalisations AEP au carrefour Route de Saint-Christophe 27450 St-Martin St-Firmin.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 08 juillet 2024 et pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera suspendue dans les deux sens de circulation. Le stationnement des véhicules sera interdit. Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 05 juillet 2024

Le Maire

Anne-Marie ROËLENS

